



Adhésion à l'association DijonRoller  
Année 2012-2013

Cette année les randonnées de DijonRoller se feront avec vous !

**Titre** : \_\_\_\_\_  
**Nom** : \_\_\_\_\_ **Prénom** : \_\_\_\_\_  
**Adresse** : \_\_\_\_\_  
**Code Postal** : \_\_\_\_\_ **Ville** : \_\_\_\_\_  
**Téléphone (domicile)** : \_\_\_\_\_ **Téléphone (Portable)** : \_\_\_\_\_  
**Adresse électronique** : \_\_\_\_\_  
**Date de naissance** : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Cotisation	
Adhésion	20,00 €
RandOrganisateur *	12,00 €
Famille nombreuse <sup>1</sup>	13,00 €

Assurance	
Assurance valable durant les activités organisées par DijonRoller (voir au dos)	Incluse dans la cotisation

**Cotisation + Dons:**

\_\_\_\_\_ €+ \_\_\_\_\_ €= \_\_\_\_\_ €

DijonRoller est une association sportive, à ce titre il vous est demandé de nous remettre ci-joint :

- Un certificat médical pour la pratique du roller en loisir**, valable 1 an (au minimum, il devra être valable durant toute votre période de participation aux activités de DijonRoller de l'année sportive 2012-2013 ou bien devra être renouvelé en temps et en heure).
- \*Une photocopie du permis de conduire** pour les **RandOrganisateurs** uniquement.

Partie réservée à DijonRoller	
Chèque n°	_____ Espèces : _____
Banque	_____
Titulaire du Compte	_____

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties du contrat d'assurance. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, je déclare accepter de figurer sur un fichier informatique. Je peux exercer mon droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant et figurant sur ce fichier. DijonRoller s'engage à ne pas diffuser ce fichier.

Du fait de la signature, et conformément à l'article L. 212-4 du Code de Propriété Intellectuelle, je cède pour une durée illimitée et à titre gracieux au bénéfice de DijonRoller, les droits d'utilisations de mon image saisie dans le cadre des activités de DijonRoller, afin de reproduction, par tous moyens et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

J'adhère à l'association DijonRoller. Je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, dont je reconnais avoir pris connaissance.

Je m'engage à ne prendre le départ d'une randonnée que si mon niveau de roller est en rapport avec le niveau de difficulté annoncé ou affiché du parcours.

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. (Nous nous engageons à ne pas communiquer notre fichier des adhérents).

La résiliation volontaire ou non de votre adhésion ne donne droit à aucun remboursement.

Lors de la randonnée DijonRoller, le port du casque et de protections adaptées est obligatoire.

**Modalité d'inscription :**

- 1) Renvoyez ce bulletin signé et accompagné d'un chèque de règlement, d'un certificat médical et d'une photographie<sup>2</sup> à l'ordre de **DijonRoller** à «Association DijonRoller, 3 rue Marie Noël, 21850 Saint Apollinaire»
- 2) Apportez ce bulletin, avant la randonnée, au stand de l'association.

**Date et signature obligatoires :** \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
2012

(Signature des parents pour les mineurs)

<sup>1</sup> Le tarif « Famille nombreuse » ne s'applique qu'à partir de 3 personnes (joindre 1 fiche par personne)

<sup>2</sup> Indiquez au dos de votre photographie votre nom et prénom ; vous pouvez aussi nous l'envoyer à [secrtaire@dijonroller.com](mailto:secrtaire@dijonroller.com) en indiquant votre nom et prénom.



## Adhésion à l'association DijonRoller Année 2012-2013

### Informations

#### Préfecture :

DijonRoller est une association « sportive ». Il nous est donc demandé, comme pour tout club ou association sportive, d'être en possession du **certificat médical** de tous nos **adhérents participant aux activités** (si vous voulez adhérer mais que vous ne faites pas (ou plus) de roller, il n'est pas nécessaire de nous fournir ce certificat).

Astuce : Si vous faites partie de plusieurs clubs, demandez plusieurs certificats en même temps ! Faites des photocopies... vous serez peut être amené à faire d'autres sorties que pour DijonRoller !

De plus, les manifestations se passant sur la voie publique, il nous est demandé que tous les **RandOrganisateurs possèdent un permis de conduire**.

#### Assurance :

L'assurance GAN EUROCOURTAGE, par l'intermédiaire du cabinet MARSH, cesse son activité. Durant un an, le bureau ainsi que d'autres associations dans la même situation ont recherché une assurance équivalente, sans succès.

Seule solution, les assurances classiques pour associations. Suite à plusieurs devis, le bureau a choisi l'assurance de MMA Mutuelle du Mans Assurances, qui semble la plus appropriée à nos besoins. MMA est également l'assurance de la FFRS (Fédération Française de Roller Skating).

#### Changement :


- Avant : DijonRoller cotisait pour une assurance responsabilité civile + 10 euros d'assurance individuelle par adhérent (voir même des suppléments optionnels).
- Maintenant : DijonRoller cotise pour une assurance responsabilité civile et assurance de ses adhérents.

Il n'y a donc plus de dissociation entre la responsabilité civile (qui était incluse dans le coût de la cotisation) et l'assurance adhérent (qui avant était individuelle). C'est pour cette raison que le coût de l'assurance a été basculé dans l'adhésion.

#### Inconvénient :

- L'assurance des adhérents n'est valable que dans le cadre de DijonRoller. Vous ne serez donc plus assuré 24h/24 et 7J/7 pour la pratique du roller. C'est-à-dire que vous serez assuré seulement lors de la pratique du roller dans toutes les activités organisées par DijonRoller. **Cela dit, peut être que votre assurance vous couvre déjà pour vos loisirs !**
- Pas de baisse sur la cotisation. Effectivement, DijonRoller doit s'acquitter des mêmes frais d'assurance. L'association ne peut donc pas se permettre de diminuer le nouveau coût d'adhésion. **Cela dit, cela fait plusieurs années maintenant que DijonRoller n'a pas augmenté ses tarifs de cotisation.**

#### Garanties individuelles accident (résumé)

	GARANTIE DE BASE OBLIGATOIRE	FRANCHISE Générale
Responsabilité civile générale et des dirigeants (+ défense pénale)	OUI	400€
Invalidité permanente	25 000 €	
Décès	12 500 €	
Assurance du local Principal	NON	
Assurance perte d'exploitation	NON	
Protection juridique de l'association	OUI	